

**Report of the Intergovernmental Working Group on the
Effective Implementation of the Durban Declaration and
Programme of Action on its eighth session**

**Oral statement by Ambassador Mohamed Siad Douale, Chairman-
Rapporteur and Permanent Representative of Djibouti**

Human Rights Council (22 March 2011).

Mr. President,

As the Chairperson-Rapporteur of the Intergovernmental Working Group on the effective implementation of the Durban Declaration and Programme of Action, I have the honour to submit to the Human Rights Council the report of the eighth session of the Intergovernmental Working Group.

It is an honour for me to serve as Chairperson-Rapporteur of such an important mechanism. Racism is a concern to all peoples and countries and it is our individual responsibility to contribute in every way we can to its eradication. In its most perverse manifestations, racism invariably and disproportionately affects marginalized or vulnerable groups.

The mandate of the Intergovernmental Working Group, which is to ensure the effective implementation of the Durban Declaration and Programme of Action offers a vital opportunity for States to engage in the struggle against racism. I am committed to ensuring that the goals established under the mandate of the Working Group are realized effectively.

On this note Mr. President I will now turn my attention to the report of the Working Group on its eighth session which was held from 11 to 22 October 2010.

Monsieur le Président,

Nous nous rappellerons que lors de sa septième session, le groupe de travail avait adopté toute une série de conclusions et recommandations en relation, notamment, à la bonne préparation de sa huitième session et à l'amélioration de ses méthodes de travail et du renforcement de son efficacité.

Il s'agissait en particulier de consacrer un temps suffisant aux États membres et autres parties prenantes, afin qu'ils partagent leurs expériences, notamment sur les bonnes pratiques, sur l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, sur la Déclaration et le Programme d'action de Durban et sur le document final de la Conférence d'examen de Durban.

Le Groupe de travail convenait à cet effet d'examiner, au début de chaque session, les progrès réalisés dans l'application des recommandations adoptées à la session antérieure et s'engageait à adopter des recommandations ayant une orientation pratique et formulées avec clarté.

Le Groupe de travail avait également souligné l'importance de l'élaboration et de l'adoption des plans d'action nationaux pour lutter contre la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée et invitait par ailleurs les organes chargés de surveiller l'application des traités et les titulaires de mandats de procédures spéciales, en particulier le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, à être plus présents aux sessions du Groupe de travail, et invitait les experts, en particulier le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée à tenir des débats avec le Groupe de travail au cours de leurs sessions respectives.

Monsieur le Président,

Dans le but d'améliorer l'efficacité de son travail, le groupe de travail avait adopté une série de mesures et décidé notamment, que les questions de procédure, notamment celles liées à l'ordre du jour, au programme de travail et aux thèmes des délibérations seraient examinées par moi, au moins trois mois avant le début de la session et s'engageait par la même occasion à intensifier ses efforts en vue d'une part, de parvenir à une meilleure complémentarité des travaux des autres mécanismes de suivi de la Déclaration et du Programme d'action de la conférence de Durban et d'éviter les chevauchements et/ou le double emploi des initiatives, et d'autre part de rester, en permanence, concentré sur ses travaux et traiter trois thèmes par session de façon à lui permettre d'analyser la nature complexe desdits thèmes et d'adopter des recommandations concrètes.

Afin d'assurer une meilleure coordination et une meilleure synergie avec d'autres mécanismes des droits de l'homme, en particulier avec le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, le groupe de travail m'invitait conjointement avec le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, à définir des thèmes communs pour les sessions respectives des deux groupes de travail.

Enfin, le Groupe de travail me demandait, suite au dialogue interactif ayant eu lieu à sa septième session, après les présentations des experts sur les thèmes de la migration, de la protection de l'enfant et de l'emploi, de préparer les projets de conclusions et de recommandations sur ces thèmes, en vue d'examiner leur adoption à la huitième session.

C'est à la lumière de ces recommandations très précises, qu'avec l'assistance de Secrétariat, j'ai incrit les préparatifs de la huitième session. Nous avons ainsi, dès juillet 2010, invité les coordonnateurs régionaux à échanger et décider en toute transparence sur les thématiques à discuter, les projets d'agenda et à faire des progrès quant à l'adoption des thèmes relatifs à la migration, l'emploi et la protection des enfants. J'ai également eu une interaction fructueuse, comme suggéré par le groupe de travail à sa septième session, avec - le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine-, ce qui a abouti au choix de la discussion sur le thème de la discrimination structurelle, - le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et enfin avec - le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

L'agenda et le programme de travail qui ont été adoptés durant la huitième session du groupe de travail, illustrent notre effort de coller au plus près aux recommandations qui m'étaient adressées par le groupe de travail lors de la septième session. C'est pourquoi, au delà de l'adoption des conclusions et recommandations sur les thèmes de la migration, de l'emploi et de la protection des enfants, et de la discussion thématique sur la discrimination structurelle, nous avons passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations adoptées à la septième session du Groupe de travail et avons eu des échanges sur la question des bonnes pratiques ainsi que sur les plans d'action nationaux de lutte contre le racisme.

Nous avons, pour ce faire, tenu à bénéficier, afin de garantir la qualité des débats, de l'expertise de membres des organes chargés de surveiller l'application des traités et les titulaires de mandats de procédures

spéciales, mais également de la Présidente du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et d'experts provenant d'organisations internationales, régionales, et d'institutions nationales des droits de l'homme. La richesse de ce panel d'experts nous a permis de discuter en profondeur des thèmes à l'ordre du jour et de proposer des conclusions et recommandations concrètes dans ce présent rapport que j'ai l'honneur de présenter au Conseil

Monsieur le Président,

Ce rapport, en particulier ses conclusions et recommandations, est le résultat d'un débat franc, constructif et consensuel. Les délégations, durant toute la session, ont prouvé leur attachement à réaliser les objectifs assignés au groupe de travail et n'ont ménagé aucun efforts pour aboutir à ce résultat. C'est pourquoi je tiens à remercier solennellement toutes les délégations et les organisations internationales, régionales, et non-gouvernementales qui ont contribué à cette huitième session, du fait de la qualité de leurs contribution et de l'esprit constructif qu'elles ont démontré tout au long de cette session, et qui ont contribué à en faire, une session positive et riche en résultats. Mes remerciements vont également à Madame la Haut commissaire, Navi Pillay, qui a marqué de sa présence, l'ouverture de nos travaux et réaffirmé l'intérêt primordiale qu'elle consacrait à la mise en oeuvre des engagements contenus dans la Déclaration et le programme d'action de Durban.

Monsieur le Président,

Je ne saurais énumérer en cette occasion, toutes les conclusions et recommandations importantes qui ont été adoptées durant cette huitième session. Je ne saurais cependant terminer mon propos sans évoquer les recommandations importantes qui ont été adoptées sur les questions de l'emploi, de la migration et de la protection des enfants, voire celles relatives aux plans d'actions nationaux pour combattre le racisme. Je souhaite souligner que cette année 2011 marque la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la déclaration et du programme d'action de durban Le groupe de travail a consacré une part importante de ses travaux a cette célébration et a abouti a des conclusions importantes qui ont été utilement reflétées par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la résolution y relative.

Les recommandations dans ce rapport ont été adressées en majorité aux Etats membres, mais également au Haut commissariat aux droits l'homme en particulier, au système des Nations Unies, aux organisations internationales et régionales. La nécessité d'impliquer les acteurs de la société civile a été également soulignée. Ces recommandations devraient être mises en oeuvre avec une égale attention. En ce qui me concerne, je m'engage et ne ménagerai aucun effort, afin que en toute transparence, et dans un esprit d'ouverture et de collaboration, la prochaine session du groupe de travail se tienne sous les meilleurs auspices.

Je vous remercie